

AIDE-MÉMOIRE 5^e SECONDAIRE

Voici ce qu'un finissant doit savoir concernant son dossier scolaire :

<p>1</p> <p>Bulletin</p>	<p>Il est très important de vérifier ton dernier bulletin scolaire. Ce premier coup d'œil pourra toutefois t'aider à prendre la décision de suivre ou non des cours d'été.</p>
<p>2</p> <p>Relevé des apprentissages du Ministère (MEQ)</p>	<p>Tu devras bien vérifier ton relevé des apprentissages du Ministère que tu recevras par la poste (mi- juillet) Il est également possible de se rendre dans la section Services en ligne du site education.gouv.qc.ca puis sélectionner Dossier scolaire de l'élève en ligne à compter du 8 juillet (au plus tard). Si tu as obtenu ton DES, la mention suivante apparaîtra à gauche dans le bas de la page :</p> <p style="text-align: center;">Diplôme obtenu Diplôme d'études secondaires (année scolaire) Formation générale J5</p> <p>*Suite aux résultats aux épreuves uniques et à la transmission des notes-écoles au ministère de l'Éducation, de la modération est faite sur les notes-écoles. La modération des notes consiste pour le Ministère à comparer, pour chaque groupe d'élèves, les notes obtenues à l'école avec celles obtenues à l'épreuve unique. Voici une brève vidéo qui explique ce qu'est la modération : https://www.youtube.com/watch?v=YZdHe2a-yhl</p>
<p>3</p> <p>Cours d'été</p>	<p>Si tu es en échec et tu veux reprendre un cours cet été, consulte la liste des cours d'été et des examens sur le site du Centre de services scolaire.</p> <p>Il est également possible de faire un pont en sciences enrichies.</p> <p>https://sites.google.com/csvalal.qc.ca/ecole-dete-css-de-laval/accueil Toutes les informations se retrouvent sur le site Internet de l'école d'été.</p>
<p>4</p> <p>Cours d'été en ligne</p>	<p>Ce service est offert par le Centre de services scolaire de Beauce-Etchemin.</p> <p>Les inscriptions à la session d'été commencent à la mi-juin.</p> <p>Les cours en ligne pour la session d'été débutent au début juillet et se termineront vers la fin du mois de juillet.</p> <p>Consulte le site internet suivant pour plus d'information : https://coursenligne.cssbe.gouv.qc.ca/</p>

<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Cégep ou Formation professionnelle</p>	<p><u>CEGEP</u></p> <p>Tu as été admis au CÉGEP, mais il te manque des unités ?</p> <p>A) Communique rapidement avec un représentant de ton CÉGEP et discute des différentes solutions</p> <p>B) Pense aux cours d'été et, si c'est possible, aux examens de reprise</p> <p><u>Formation professionnelle</u></p> <p>Tu as été admis à un programme de formation professionnelle (DEP) mais tu es en échec dans un ou des cours préalables ?</p> <p>Pense aux cours d'été si tu ne veux pas voir ton inscription annulée. Communique également avec le centre de formation professionnelle pour discuter de ton cas.</p>
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Alternatives</p>	<p>Tu as obtenu ton diplôme, nous te félicitons !</p> <p>Dans le cas contraire, il serait sage de communiquer avec ton école à la mi-août pour discuter des différentes alternatives. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Considérer l'enseignement semestriel (Pavillon Latour de l'École Curé-Antoine-Labelle). ▪ Considérer l'éducation des adultes.

Le relevé des apprentissages du Ministère

Le relevé des apprentissages émis par le Ministère est le seul document synthèse final et **officiel**. Il comprend les résultats de l'école, c'est sur ce document seulement que tu peux constater la réussite ou l'échec de tes matières.

Tu te dois de bien vérifier ton relevé des apprentissages au début du mois de juillet.

Explications supplémentaires sur le site du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/epreuves-ministerielles-evaluation-apprentissages/releve-apprentissages-secondaire>